

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 13 février 2015**  
**(convocation du 6 février 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. TOURNERIE Serge  
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane  
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10 h 00  
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali  
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
M. LAMAISSON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan  
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

**EXCUSES :**

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation régionale Aquitaine du CNFPT et Bordeaux Métropole convention cadre portant sur les exercices 2013 - 2014 - Avenant n°1 - Exercice 2015**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par sa délibération n°2013/0044 du 18 Janvier 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée dans un partenariat avec le CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) au titre de la mise en œuvre opérationnelle des actions de formation.

Trois finalités principales avaient été identifiées :

- Favoriser l'exercice du droit à la formation des agents territoriaux,
- Mettre en œuvre les modalités du partenariat sur la base d'objectifs partagés,
- Constituer un outil de communication permettant de valoriser les actions mises en place par chacune des deux parties,

Par ailleurs, 4 objectifs stratégiques ont été poursuivis à savoir :

- Conforter les missions statutaires du CNFPT,
- Réduire les inégalités d'accès à la formation,
- Contribuer par la formation à la qualité du service public et à la confortation des acquis,
- Développer de nouveaux champs de coopération et d'ingénierie.

Le bilan de ce partenariat est aujourd'hui très positif, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Au total, 225 jours de formation intra ont été mobilisés dans le cadre de la déclinaison opérationnelle d'une partie du plan de formation des agents communautaires.

La réactivité du CNFPT et la qualité du partenariat ont permis sur ces deux années de mettre en place une offre de formation adaptée aux besoins identifiés.

2015 s'annonçant comme une année singulière, de transition, notamment au regard du processus de mutualisation, il a été convenu d'un commun accord, de poursuivre par voie d'avenant sur une période d'un an notre partenariat.

L'ensemble des termes de la convention d'origine demeure en l'état à l'exception des modifications apportées par les articles 1 à 4 de l'avenant joint à la présente délibération.

L'exercice à venir permettra de préparer de façon concertée la mise en place d'un nouveau dispositif partenarial propre au contexte de Bordeaux Métropole et prenant en compte les effets de la mutualisation à l'échelle de notre agglomération.

Cet exercice devrait être facilité par l'assouplissement du cadre des activités du CNFPT en particulier au niveau des formations intra payantes.

Désormais plus de 90 % des actions de formation professionnelle dites Intra ainsi que des actions de formation relatives à l'hygiène, la sécurité, la santé au travail et à la bureautique seront organisées sans participation financière complémentaire des employeurs territoriaux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (articles L5217-1 et L5217-2)
- **Vu** la loi 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale ;
- **Vu** la loi 84-594 du 12 Juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et en particulier son article 8 ;
- **Vu** le décret 87-811 du 5 Octobre 1987 relatif au CNFPT ;
- **Vu** la délibération du Conseil d'Administration du CNFPT n° 2014/174 du 5 Novembre 2014 relative à la l'évolution des activités du CNFPT soumises à participation financière.

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

En raison du statut et des missions spécifiques du CNFPT ainsi que des obligations de notre Etablissement public en matière de formation, il est proposé de poursuivre par voie d'avenant à la convention d'origine 2013 – 2014, sur une période d'un an, notre partenariat de formation professionnelle avec le CNFPT délégation régionale aquitaine

## DECIDE

### Article 1

D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention cadre.

### Article 2

Que la durée de cet avenant portera sur le seul exercice 2015, phase transitoire préalable à la convention triennale 2016/2017/2018 dans le cadre de Bordeaux Métropole.

### Article 3

Que les crédits nécessaires à l'exécution de l'avenant n°1 ci-annexé seront prévus au budget de Bordeaux Métropole à la section de Fonctionnement.

**Opération 05P040O002 Tranche 05P040O002T16 – nature analytique 6184 – Cdr GB00**

### Article 4

Que les dépenses résultant de l'exécution de l'avenant n°1 ci-annexé seront à imputer sur les crédits ouverts sur l'opération **05P040O002 Tranche 05P040O002T16**.

### Article 5

Que les personnes habilitées à représenter notre Etablissement public au sein du comité de suivi sont :

Le Directeur général des services ou le Chef de pôle administration générale  
Le Directeur, direction des ressources humaines et du développement social  
Le Responsable du centre formation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 24 FÉVRIER 2015